



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

Une question sur un dossier en cours ?

Vérifié le 14 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Service-public.fr n'a pas accès aux dossiers instruits par les services de l'administration et les organismes publics.

Service-public.fr n'a pas accès aux dossiers personnels instruits par les services de l'administration et les organismes de sécurité sociale et ne peut donc pas vous renseigner sur la date d'un remboursement de soins, la délivrance d'une pièce d'identité, l'acceptation d'une demande d'allocation, votre dossier fiscal ...

Les services qui peuvent vous répondre sont :

- [Votre centre des finances publiques](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/contacts?pageld=contacts) (http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/contacts?pageld=contacts)
- [Votre organisme de retraite](http://www.info-retraite.fr/?id=contacts_orga) (http://www.info-retraite.fr/?id=contacts_orga)
- [Votre caisse d'allocations familiales \(CAF\)](http://www.caf.fr/) (http://www.caf.fr/)
- [Votre caisse primaire d'assurance maladie \(CPAM\)](http://www.ameli.fr/assures/votre-caisse/index.php) (http://www.ameli.fr/assures/votre-caisse/index.php)
- [Votre agence pôle emploi](http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/votre_pole_emploi/) (http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/votre_pole_emploi/)
- [Votre mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (https://lannuaire.service-public.fr/)
- [Votre préfecture](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures) (http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)